

Charte de partenariat Appel à projets 2007-2008

- **Utilisation des fonds :** L'association s'engage à utiliser les fonds pour le projet mentionné dans le courrier d'engagement de la Fondation Norauto.
- **Délai :** L'association financée dispose d'un délai de 12 mois, à compter de la date d'émission du courrier officiel annonçant l'octroi de la subvention par la Fondation Norauto, pour initier son projet et percevoir le premier versement. Passé ce délai, l'engagement de la Fondation Norauto serait caduc. L'ensemble du projet doit être réalisé dans les 18 mois.
- **Pièces justificatives :** L'association s'engage à fournir à la Fondation Norauto les justificatifs demandés (factures, lettres d'engagement des autres partenaires...).
- **Bilan du projet :** L'association s'engage à transmettre à la Fondation Norauto un bilan écrit et illustré du projet, si possible comportant des photos sous format électronique, une fois celui-ci réalisé.
- **Communication :** L'association accepte la communication de ses coordonnées et du descriptif de son projet, sur le site internet et les publications de la Fondation.
- **Communication :** L'association s'engage à citer la Fondation Norauto comme partenaire du projet sur l'ensemble des supports écrits qu'elle diffuse et mentionnant le dit projet (éditions, internet...).
- **En cas de dissolution de l'association :** Afin de garantir dans la durée l'usage de l'équipement acquis au profit des bénéficiaires finaux, l'association, en cas de dissolution, s'engage à céder l'équipement financé par la Fondation Norauto à une autre association.
- **Pièces administratives :** L'association s'engage à fournir les pièces administratives suivantes, afin de percevoir le financement octroyé, et ce dès réception du courrier d'annonce de subvention :
 1. La photocopie de la parution au Journal Officiel*
 2. La liste des membres du Conseil d'Administration (et non du Bureau)
 3. Le Budget prévisionnel global de l'association de l'année en cours
 4. Un Relevé d'Identité Bancaire

* Disponible sur internet <http://assoc.journal-officiel.gouv.fr/>

Fait en 2 exemplaires, à :

Le :

Signature du Président de l'association :

(Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

Merci de renvoyer un exemplaire signé, accompagné des pièces administratives, à l'adresse ci-dessous.